Motion de la CP-CNU du 18 juin 2021

La CP-CNU, réunie en Assemblée Générale le 18 juin 2021, dénonce les réformes et les projets de décrets en cours (modalités du recrutement, du régime indemnitaire et du repyramidage, etc.) qui représentent une attaque grave contre l'enseignement supérieur et la recherche publics. Ils mettent définitivement à mal le statut national des enseignants-chercheurs en confiant la gestion des carrières exclusivement aux chefs d'établissements et, en cohérence, en dessaisissant le Conseil National des Universités de ses prérogatives en le réduisant à une instance uniquement consultative sans rôle décisionnaire.

Elle alerte sur les conséquences délétères et les dérives possibles d'une gestion strictement locale de la carrière des enseignants-chercheurs.

Les sections du CNU refuseront de s'engager dans toute mission qui deviendrait purement consultative.

La CP-CNU demande à tous les enseignants-chercheurs de relayer cet appel. Elle les invite à défendre le principe d'une instance nationale à tous les niveaux dans lesquels ils interviennent.